

Métamorphose : aéroport de la Blécherette relocalisation des hangars mis à l'enquête

Un plan de relocalisation des installations de l'aéroport de Lausanne- Blécherette, l'ARLB, nécessaire à son bon fonctionnement, est mis à l'enquête aujourd'hui. La Municipalité de Lausanne se réjouit du partenariat constructif avec l'ARLB, il est admis depuis longtemps que les diverses activités se situant à proximité de l'aéroport seraient déplacés au cours du temps. Le projet Métamorphose en donne l'opportunité. Pour l'heure ce sont principalement la relocalisation de certains de ses hangars et la conservation du hangar « le Lausanne » qui sont planifiées.

Afin d'alléger le trafic par l'entrée de la Blécherette, une nouvelle demi-jonction autoroutière est prévue. Le tracé de la route de Romanel sera ainsi modifié ce qui permettra un bon développement du secteur de la Tuilière prévu dans le cadre du programme Métamorphose. Cette modification implique la démolition des hangars actuels au carrefour de la route de Romanel et de l'avenue du Grey.

C'est pourquoi, en février 2008, l'Aéroport de Lausanne- Blécherette SA a souhaité l'agrandissement du périmètre du droit de superficie et en a fait la demande aux autorités. Il s'agit de réhabiliter le hangar « Lausanne » dont la porte métallique, datant de 1922, est classée à l'inventaire cantonal, et d'y installer une collection permanente d'anciens avions en état de vol. Il est également question de construire de nouveaux hangars afin d'accueillir des activités commerciales et artisanales liées à l'aéronautique (réparation, entretien, vente).

Aérodrome régional, concessionnaire depuis 1910, c'est le plus ancien et le plus important du canton de Vaud, il appartient au réseau des aérodromes régionaux de Suisse. Il doit offrir une infrastructure correspondant à sa fonction et aux normes internationales. Avec ses 33'000 mouvements annuels, l'aéroport de Lausanne-Blécherette est la base régionale pour les vols d'affaires, de tourisme et de travail, les vols de formation et de perfectionnement, ainsi que ceux liés à l'aviation sportive. En février 2006, il a acquis le renouvellement de concession fédérale d'exploitation auprès du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication, le DETEC. La concession d'exploitation qui couvre l'exploitation d'un aéroport destiné au trafic national et international est délivrée pour une durée de trente ans. Elle est entrée en vigueur le 1er janvier 2007 et arrivera à échéance le 31 décembre 2036.

La direction des travaux
La direction de la culture, du logement et
du patrimoine

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Olivier Français, directeur des travaux, tél, 021 315 52 00**
- **Silvia Zamora, directrice de la culture du logement et du patrimoine. tél, 021 315 42 00**

Lausanne, le 1^{er} septembre 2010